

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-358 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2017-324 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER UN PROJET INTÉGRÉ PUBLIC DANS LA ZONE P-3

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2020, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2020-358 amendant le règlement 2017-324 intitulé règlement de zonage afin d'autoriser et d'encadrer un projet intégré public dans la zone P-3.

Conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 27 mars 2020 par la signature du certificat de conformité.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut se présenter au bureau municipal, soit au 467, rue Deslandes, lors des heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Dominique, ce 30 mars 2020.

La directrice générale,

Christine Massé